



Déclaration UD 33 et CRA Filpac-CGT

En vue de la manifestation organisée par Euratlantique à la papeterie de Bègles le 6 avril 2017

Bordeaux le 03 avril 2017

La papeterie de Bègles se situe, comme nombre d'autres entreprises, dans la zone du projet Euratlantique, dont l'aménagement urbain dit, « d'intérêt national », s'étend pour la période de 2010 à 2020 et sur 738 hectares. Pour la CGT, l'« intérêt national » ne repose pas nécessairement sur les mêmes valeurs et l'occasion nous est donnée, par la visite d'architectes et médias ce jour, de rappeler notre vision d'un projet urbain réussi.

Cette papeterie, une des rares entreprises à caractère purement industriel sur la zone, produit du papier pour support de plaques de plâtre, à base de papier recyclé. La matière première provient de la récupération des papiers issus essentiellement de déchets ménagers.

Il nous apparaît nécessaire, dans le contexte de réaménagement de cette zone, de prévoir une co-activité entre la papeterie de Bègles et les entreprises situées au sein de Bordeaux Métropole.

En effet, la nature industrielle de cette usine contribue fortement au recyclage d'une partie des déchets ménagers et cette activité mériterait d'être utilisée plus efficacement sur la Métropole qui devra faire face à une augmentation des déchets liée à l'augmentation de la population dans tout le secteur (25 000 Emplois envisagé et autant d'habitants !), et bien au-delà si l'on en juge par les projets immobiliers sur Bordeaux Nord, Bègles, Villenave d'Ornon et Floirac. Il faut donc prévoir une maîtrise publique de la collecte, du tri et du recyclage des déchets, puisque leur traitement est déjà essentiellement financé par les citoyens. Cette approche permettra de mettre en place des circuits courts de transport des déchets et donc contribuer à une diminution de la pollution.

D'autre part, la papeterie de Bègles fournissant des produits de base pour la fabrication de plaques de plâtre, elle apporte sa contribution au développement et à l'aménagement des nouveaux logements qui sont prévus dans le projet Euratlantique et dans toute la Métropole. Elle participerait ainsi à un développement intelligent et de proximité tout en contribuant au développement de son activité et donc de ses emplois. Rappelons qu'elle emploie 100 salariés et en permet, en toute vraisemblance, trois fois plus de manière induite selon les statistiques de la branche.

Cette usine doit donc faire partie intégrante de l'ensemble du nouveau tissu économique qui se compose essentiellement autour d'entreprises du secteur tertiaire et de parties résidentielles, le tout étant réparti sur le périmètre de Bègles-Floirac appelé Grand Port.

Elle y a toute sa place et la CGT l'a démontré de longues date lorsqu'elle a pu contrarier par le passé d'anciennes directions qui n'étaient pas en phase avec son maintien. A présent les lignes ont bougé grâce à la CGT et c'est avec la nouvelle direction, ainsi qu'avec les acteurs du projet urbain, qu'il nous faut affirmer le maintien et l'intégration tant harmonieuse qu'adaptée de ce site industriel au même titre que d'autres. La CGT doit pouvoir également participer à la réflexion sur le réaménagement des zones de transport pour assurer une fluidité du trafic dans le secteur.

De nombreuses autres préoccupations, portées par la CGT, peuvent intéresser également les comités de quartiers comme les futurs habitants et futurs employés. Il en va notamment des réflexions sur les services de restaurations (potentiellement exploités par les comités d'entreprises de grosses entreprises du tertiaire), des transports publics, des services publics à implanter à proximité, ainsi que des places de parking communes aux salariés qui travailleront dans le périmètre, des écoles, des crèches, etc. Sur tous ces sujets, la CGT a vocation à proposer, et même à revendiquer, une urbanisation responsable et pas seulement fructueuse du point de vue des investisseurs financiers.

La papeterie de Bègles présente de nombreux atouts qui mériteront d'être exploités. Ainsi l'aménagement de la partie Grand Port doit conduire au développement de l'industrie en général et le caractère environnemental de la papeterie de Begles doit tout particulièrement s'y intégrer puisque cette usine se situe dans la zone de l'opération d'intérêt public, financée pour partie par des fonds publics.

La CGT souhaite s'inviter et être invitée à ces réflexions avec tous les acteurs du projet. Le syndicat CGT de la Papeterie de Begles semble aujourd'hui en phase avec sa direction sur ce sujet. Elle souhaite qu'il en soit de même avec les autres acteurs du projet Euratlantique.

Cette initiative rentre bien dans l'esprit de la réunion du 23 septembre 2015 avec les responsables d'Euratlantique qui nous proposaient de se retrouver dans un an dans la « perspective d'avoir un travail conjoint d'ici 2017 ».

Notre responsabilité syndicale est d'agir pour un développement qui conjugue harmonieusement activités économiques, industrielles et services à l'essor du secteur résidentiel tout en s'opposant aux logiques de « zonage ».

En parallèle du développement économique, notre organisation syndicale compte également agir pour la qualité de l'emploi et des conditions de travail, la reconnaissance des qualifications et l'augmentation des salaires, dans un secteur où se mêlent une grande diversité de salariés : salariés de l'industrie, des commerces, des services, mais aussi de plus en plus de salariés des services aux entreprises et des sociétés de bureaux d'études.

Contacts presse :

Mario CIONA (FILPAC CGT) : 06.16.83.96.84

Jean-Pierre MARTINEZ (FILPAC CGT) : 06.27.68.73.81

Julien RUIZ (UD CGT) : 06.83.59.90.79